

## **COMPTE RENDU REUNION DU 28 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour sous la Présidence de M. Philippe DUBOURG, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée DUPOUY

Excusé : M. Laurent POUTOIRE

L'ordre du jour est ouvert par la lecture et la signature du dernier procès-verbal.

### **PHOTOVOLTAIQUE : Rencontre avec Monsieur Mathieu LE GRELLE représentant de SOLAIRE DIRECT**

Mathieu LE GRELLE informe le Conseil Municipal de la nouvelle dénomination de SolaireDirect France, celle-ci devient Engie Green au 01/01/2018 avec pour objectif son développement dans le Monde et l'ouverture de projet de 120 Mégawatt en France, coût de l'étude évalué à 150 000€,

Le permis de nre parc est valable 10 ans, il a été obtenu en juin 2016. L'autorisation de défrichement a été délivrée en 2013 pour une durée de 5 ans, ce qui suppose une éventuelle demande de prolongation auprès de la DDTM de 7 à 9 ans et un coût du projet de l'ordre de 1 million d'euros/ Mégawatt.

La promesse de bail à échéance prochaine doit être reconduite. Pourquoi notre projet n'avance pas ?

PTF obtenu à ERDF Tarif 5 pour un montant de 35 millions d'euros Mégawatt, passe aujourd'hui à 62 millions d'euros mégawatt.

L'accord de notre permis de construire a tardé et le tarif 5 n'a pu être fixé. L'orientation de l'Etat vise à réglementer les sites et nous sommes en attente du PLUi. On constate que le terrain se salit de plus en plus, le coût du nettoyage de la surface de 11 Ha du projet peut-il être supporté par le promoteur.

Le 24 janvier 2017, la promesse de bail Emphytéotique a été prorogée d'un an (janvier 2018); La prorogation de délai de boisement compensateur s'achèvera le 31/12/2018et la fixation du prix à l'hectare de 1500€/Ha

Le promoteur prépare un nouveau bail et examine la possibilité d'indemniser la commune (3000 euros) compte tenu du délai de la promesse de bail déposée ( 4 ans soit de 2012 à 2016), ce qui permettrait d'alléger le financement du nettoyage.

Porter le projet au niveau local, de gré à gré avec un investisseur local, Il faut garder espoir et Monsieur le maire adressera un courrier à Monsieur Nicolas HULOT au Ministère de l'Ecologie pour l'informer de nos difficultés à faire aboutir ce projet.

### **SYDEC :**

Pour économiser sur les factures d'éclairage public, il conviendrait de remplacer les ampoules par des leds mais également les lampadaires, vétustes. Une évaluation a été faite :Il en coûterait 3500 € par lampadaire x 65 soit 192 000 € et une participation de la commune de 20000 € par an pendant 3 ans, subvention du SYDEC déduite. La commune ne peut supporter cette charge,

### **DESHERBEUR:**

Il existe un un système « double disque » qui coupe au ras du sol et évite les cailloux (coût 700 € pièce) ; il vaut peut-être mieux utiliser un rotofil muni d'un capot qui évite les projections de de cailloux.

### **CNP ASSURANCE STATUTAIRE COTISATION 2018 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition ci-annexée de la CNP et de l'autoriser à conclure avec cette société, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société, pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un contrat au taux de : **6.80 %** pour les agents affiliés à la CNRACL et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

### **ALARME SALLE DU FOYER DES JEUNES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mauvais fonctionnement de l'alarme de la salle du Foyer des Jeunes. Monsieur Jean-Paul Lagrué contactera l'entreprise aux fins de déplacement du détecteur.

### **CHAUFFE-EAU GRANGE TECHENE :**

L'entreprise DEHEZ a été sollicitée pour un devis mais la possibilité a été évoquée de l'acheter directement et de le faire installer par les employés communaux.

### **VOLET PORTE D'ENTREE APPARTEMENT 3 REZ DE CHAUSSEE ANCIENNE ECOLE:**

Le volet de l'appartement de Mme Suzanne Lague a été refixé contre la façade mais ne tient pas, Jean-Paul Lagrué va solliciter l'entreprise LOUBERY pour un devis de fourniture et pose d'un volet électrique en aluminium avec un système d'ouverture au moyen d'une clef.

### **POINT SUR LES TRAVAUX :**

L'entreprise LACROIX a réalisé les peintures des avants toits et de la porte sur le côté de la mairie. Les employés communaux vont effectuer celles du panneau d'affichage des associations.

Rémy GOYER a installé les nouveaux radiateurs à la grange Tèchené.

L'isolation du logement du Presbytère est faite, il reste à Loubery à changer les menuiseries conformément au devis qu'il a produit. Les peintures et la pose du panneau seront effectuées par les employés communaux pour matérialiser, devant la mairie, la place réservée aux personnes handicapées.

La transformation des toilettes à la grange Tèchené sera réalisée en 2018 selon les devis à recevoir de l'entreprise Lesca ou de l'Arbre à Pain( environ 2000 € à prévoir).

Les employés communaux étaleront le caillou nécessaire devant la bibliothèque. A l'école ils devront mettre en conformité les marches, poser des plots de sécurité (50€), refaire les bandes abîmées par la pluie et mettre une protection en zinc que Dominique va fabriquer avec la plaque achetée à Hagetmau. Enfin ils devront aller chercher à Hinx, chez GRACIETTE, la table de pique-nique qui sera installée sur la place dans le cadre de la voie verte Scandibérique.

### **VOIRIE:**

Route de la Midouze, les souches ont été enlevées ; Monsieur Rollin n'a pas coupé les pins, les trous seront bouchés au printemps.

### **POUBELLES ROUTE DE SAINT-YAGUEN-MEILHAN :**

Les abords sont toujours très sales, l'incivilité de certains est à déplorer.

### **APAVE, VERIFICATION ELECTRIQUE SALLE DU FOYER DES JEUNES :**

Dans le cadre du contrat souscrit avec l'APAVE, le technicien est passé aujourd'hui pour la vérification annuelle des installations électriques de la salle du Foyer des Jeunes.

### **TRACTEUR NEW HOLLAND :**

Il en est de même pour le tracteur vérifié par Landimat, à l'issue de la 1ère année d'utilisation.

### **CCAS :**

La CCPT prend en charge la gestion de la téléalarme à compter du 01/01/2018 avec diminution de la dotation de compensation de la commune, une voix contre ; la location est supprimée pour les bénéficiaires. Les dossiers continuent d'être déposés et faits au secrétariat de mairie comme les dossiers sociaux (APA, aide sociale etc...

### **DISSOLUTION DU CCAS DE CARCARES SAINTE CROIX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.1234-1 du Code de l'Action et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.

Il peut ainsi être dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants.

Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRE.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

**Considérant** que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

**Considérant** que la plupart des compétences du CCAS ont été transférées au CIAS Du Pays Tarusate (aide à domicile, portage de repas, petite enfance, téléalarme....)

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, moins une voix contre, de :**

- dissoudre le CCAS. Cette mesure est d'application au 31 décembre 2017.

La commune exercera les compétences du CCAS qui n'ont pas été transférées au CIAS (prise en charge du repas offert aux personnes âgées de la commune, réception et examen des dossiers d'aide sociale, d'allocation personnalisée d'autonomie, demande de portage de repas, aide et secours) dans son budget principal.

- d'informer les membres du CCAS par courrier de cette dissolution

- clôturer le budget du CCAS AU 31/12/2017

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL autorise donc Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables et budgétaires nécessaires.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 REVERSEMENT EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL COMMUN CLOTURE ET DISSOLUTION DU BUDGET DU CCAS**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2017, décision de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2017,

Considérant qu'il n'y a plus d'opération en cours sur le budget CCAS

Considérant qu'il y a lieu de reverser l'excédent du budget CCAS au budget de la commune,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits supplémentaires afin de clôturer les résultats au 31 décembre 2017 et de reverser l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, décide de voter comme indiqué ci-dessous la décision modificative N°1 au budget du CCAS année 2017 :

- article 6064 : - 300 €
- article 6135 : - 420 €
- article 6257 : - 50 €
- article 6552 (reversement excédent à la commune) = +1207 € (actuellement 2000€ sur l'article)
- article 678 : - 400 €
- TOTAL SECTION DEPENSES : + 37 €
  
- article 7083 : + 37 €
- TOTAL SECTION RECETTES : + 37 €

**NOUVEAUX HABITANTS :**

L'ACCA demande qu'il soit fait preuve de tolérance lors de leurs interventions aux cours des battues organisées pour réguler les nuisibles ; celles-ci respectent la réglementation qui est affichée. Un rappel sera fait lors de la cérémonie des vœux.

**TELETHON :** Les Cyclo de Tartas passeront le vendredi 08 décembre 2018 à 16 heures à la mairie pour recueillir les dons au profit de l'AFM TELETHON.

**VOEUX :**

La cérémonie des vœux se déroulera à 19 heures 30 le 06 janvier 2018 à la salle du Foyer des Jeunes.

**REPAS DES AINES :**

Offert aux personnes de 60 ans et plus en 2017, il aura lieu le samedi 10 février 2018 à la salle du foyer des Jeunes.

**SITE INTERNET :** Quelques remarques ont été faites.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les Membres présents,